



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Secrétaire de séance** : M. Fabien PIVETTE,

**N° 20232711-66 : Accord cadre à bons de commande - restauration collective fourniture et préparation des repas en liaison chaude**

Monsieur le Maire expose que l'accord cadre à bons de commande - restauration collective est arrivé à terme et qu'il a été lancé une procédure d'appel d'offre en vue de son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le marché a pour objet Gestion du restaurant scolaire et du portage de repas incluant :

- la mise à disposition d'un Chef Gérant et d'une assistance technique pour la production des repas de la restauration scolaire et municipale
- l'approvisionnement et la fourniture des denrées alimentaires et non alimentaires

Suite à la remise de trois offres, il est proposé d'attribuer l'accord cadre à la société SOGERES sise 6, rue de la Redoute 78280 Guyancourt, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois et un montant maximal annuel de 250 000 € HT.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2020-1506-12 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire et qui a décidé de confier au Maire, par délégation, la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant inférieurs à 5 millions d'euros dans la limite de 210 000 €HT pour les marchés et accords cadre,

**Vu** l'avis favorable de la commission enfance et affaires scolaires du 17 novembre 2023

**Considérant** la procédure adaptée de consultation des entreprises lancée pour l'accord cadre à bons de commande - restauration collective fourniture et préparation des repas en liaison chaude,

**Considérant** les trois offres reçues et le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** que le montant de cet accord cadre est supérieur à 210 000 euros et qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord du Conseil Municipal afin que le Maire puisse signer le présent accord cadre,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (29 voix pour dont 5 pouvoirs),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre à bons de commande - restauration collective fourniture et préparation des repas en liaison chaude avec l'entreprise SOGERES sise 6, rue de la Redoute 78280 Guyancourt ainsi que tout acte s'y afférant,

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 28 novembre 2023



Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5